Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 4 (1912)
Heft: 4

Artikel: Revue du mouvement syndical suisse
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382924

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le sabotage.

La théorie du sabotage n'est pas née dans le cerveau d'un de ces avocats manuels en mal d'hypertrophie du moi; elle est d'essence capitaliste.

Le capitalisme «sabote» quand il vend un produit falsifié ne contenant pas la matière indiquée, par exemple, des tissus de laine et coton pour de la laine pure, des produits hippophagiques pour des conserves de gibier, de la farine contenant du talc, des vins fraudés, etc.

Ne sabote-t-il pas encore quand il fait exécuter des constructions avec des malfaçons plus ou moins cachées; ou en laissant en service du matériel défectueux. En somme, le capitalisme « sabote » d'une façon constante quand il trompe sur la valeur de la marchandise vendue pour augmenter ses profits, sa plus-value.

Vraiment, c'est le capitalisme qui a inventé le sabotage, qu'il pratique d'ailleurs de main de maître.

Et c'est ainsi qu'il a pu venir naturellement à l'esprit de quelques membres de la classe ouvrière de retourner contre le patronat cette pratique dont ils avaient à souffrir, soit en tant que manipulateurs de produits nocifs, soit en tant que consommateurs de produits sabotés.

D'ailleurs, ce moyen simpliste paraissait très commode et à portée de tous; ne peut-on pas le pratiquer sans courir grand risque, en prenant quelques précautions et tout seul? Cette conception, qui est vite devenue une théorie, devait fatalement trouver des adeptes parmi ceux qui subissent l'influence des néo-syndicalistes anarchistes.

Il est à noter aussi que le sabotage n'a pas été en faveur dans les corporations d'ouvriers qualifiés, ceux qui, connaissant la valeur de l'effort humain nécessaire pour faire une œuvre belle et utile, ont le respect d'eux-mêmes dans le résultat de cet effort.

La mise en pratique du « sabotage » a commencé à émouvoir l'opinion publique quand quelques ouvriers coiffeurs tachaient d'encre les devantures claires de ceux de leurs patrons qui leur refusaient le repos hebdomadaire.

Depuis, il a sévi un peu au petit bonheur et à l'aveuglette: tant pis pour ceux qui récoltent, pourvu qu'il en résulte un préjudice au patronat et que celui-ci soit forcé de faire recommencer le travail et racheter de la matière première. C'est, en somme, une arme des simples, des ignorants et des heureux.

Mais ce procédé simpliste a bientôt acquis une forme plus savante, plus perfectionnée, plus machiavélique; c'est celle du sabotage perlé, qui consiste à fignoler un travail de telle façon que le patronat ne puisse plus récupérer son prix de revient, et encore moins réaliser une plus-value capitaliste.

Par abus du mot, on appelle maintenant «sabotage» toute action destinée à porter préjudice à autrui.

Nous pouvons donc dire à juste titre que l'on « sabote » la classe ouvrière en propageant des théories qui la détournent de son vrai terrain de combat et retardent sa marche vers son émancipation.

Ces théories du néo-syndicalisme n'ont pu trouver de faveur que parmi ceux des syndiqués qui ont été écœurés des pratiques « poignonistes » du subventionnisme syndical, et aussi parmi les ouvriers écœurés par le ministérialisme et la collaboration de classe.

Ce sont donc les syndicalistes « poignonistes » et les « ministérialistes » qui ont rendu possible la propagande du «sabotage». C'est parce qu'ils ont saboté le socialisme qu'ils sont les vrais responsables devant la classe ouvrière consciente de la crise qui secoue si profondément à l'heure actuelle le syndicalisme français.

(Socialisme.) *Max Brœmer.*

Revue du mouvement syndical suisse.

Peu à peu, toutes les fédérations affiliées à l'Union syndicale se décident à publier des rapports imprimés, plus ou moins détaillés, sur leur développement et leur activité. En attendant d'avoir pu réunir tous les documents et tous les chiffres des différentes fédérations, nous soumettrons à nos lecteurs quelques renseignements intéressants, tirés des rapports déjà publiés.

Activité de la Fédération suisse des ouvriers sur bois pendant les années 1910 et 1911.

Au point de vue général, la période de gestion n'a pas été marquée par une fréquence extraordinaire des mouvements de salaire. Malgré le renchérissement considérable du coût de la vie, qui devait inciter les travailleurs sur bois à s'engager énergiquement pour l'acquisition de meilleures conditions, les deux années furent plutôt normales dans ce domaine. Cela peut tenir principalement à ce que dans nombre de localités la marche du travail n'a pas été toujours favorable pour tenter un mouvement. Néanmoins, la fédération eut à soutenir en 1910 en tout 38 mouvements, et en 1911 57 mouvements. En comparant ces nombres à ceux des années antérieures, on constate que le cours des mouvements est en hausse. Prenons les neuf dernières années, et voici ce que nous apprenons. La fédération a mené:

année 1903:	8	mouvements.
» 1904:	16	»
» 1905:	46	»
» 1906:	75	»
» 1907:	58	»
» 1908:	52	»
» 1909:	22	»
» 1910:	38	»
» 1911:	57	»

Ce qui saute aux yeux, c'est que la fédération a mené le plus grand nombre de mouvements en 1906, année de prospérité industrielle, nombre qui tendait à diminuer en raison de la dépression économique.

Les mouvements de salaire des deux dernières années ont embrassé:

	localités	usines	ouvriers
1910	52	335	2214
1911	73	369	3372

Des 2214 ouvriers qui furent engagés dans des mouvements en 1910, 1949 ou le 87,9 pour cent furent syndiqués. En 1911, sur 3372 participants, on compta 2962 syndiqués ou le 87,8 pour cent des participants. C'est là un fait réjouissant. La fédération se trouve dans la voie des actions méthodiques, le pour-cent des organisés y prenant part marquant une forte proportion des intéressés.

En 1910, le 28,4 pour cent des membres fédérés furent engagés dans ces mouvements. En 1911, ce fut le 33,7 pour cent de la totalité des membres. Les causes de ces mouvements peuvent être classées comme suit:

	1910: cas	1911: cas
Amélioration des salaires et des conditions de travail	25	44
Mouvements défensifs	7	5
Arbitraire patronal	3	2
Causes diverses	3	1

En résumé, le 69,6 pour cent de ces mouvements eurent comme but l'amélioration des conditions de travail et de salaire; le reste, soit le 30,4 pour cent, se répartissent en actions défensives pour empêcher l'avilissement de conditions existantes, en actions pour combattre les représailles patronales, et en celles ayant eu d'autres raisons comme origine. Pendant les deux années, la fédération n'eut à enregistrer qu'un seul lock-out, celui des ouvriers sur bois de Winterthour.

Si nous abordons la question de la forme de ces mouvements, nous trouvons:

	1910: cas	1911 cas
grèves offensives . . .	9	11
grèves défensives . . .	14	9
lock-outs	—	1
transactions	15	31
Total	38	52

Les mouvements avec grève englobèrent en 1910: 484 grévistes, en 1911: 861 grévistes. Les mouvements sans grève, de leur côté, accusèrent 1733 participants en 1910, et 2511 participants en 1911. Quant au résultat des mouvements, il y eut pour chacune des deux années:

1910	10	20	5
1911	24	25	7
Total	34	45	12

Il faut faire remarquer que 3 mouvements de 1910 restèrent encore insolutionnés au bout de l'année. Ils prirent fin au cours de l'année suivante avec un succès partiel. Une grève, celle de Lachen, était encore en cours au moment de la clôture du rapport de 1911. Maintenant examinons les avantages auxquels les mouvements ont contribué. Il y a d'abord la question de la diminution des heures à établir.

Pour les deux années, ont obtenu une diminution hebdomadaire des heures de travail:

4	collègues	ont	obtenu	5 heures
32	»	»	»	4 »
251	»	»	»	3 »
2831	»	»	»	$2^1/_2$ »
382	»	»	»	$2^1/_4$ »
501	»	»	»	2 »
60	»	»	»	$1^3/_4$ »
45	»	»	»	1 »
26	»	»	»	$^1/_2$ »
20	»	»	»	$^1/_4$ »

4052 collègues, en moyenne $2^1/_2$ h.

La diminution des heures, réalisée pour ces 4052 collègues, comporte par semaine 8571 heures, et par année 445,692 heures. En prenant comme base la journée de neuf heures, cette diminution du temps du travail doit contribuer à procurer de l'emploi à 165 chômeurs, en supposant que la production des ouvriers mis au bénéfice de la diminution du temps consacré au service du patron, reste la même qu'auparavant pour chaque heure effective.

Passons maintenant aux améliorations de salaire. En 1910, une majoration de salaire, en moyenne de fr. 1.80 par semaine, a été acquise par 1930 ouvriers sur bois. En 1911, 2741 collègues ont obtenu une amélioration moyenne de fr. 2.10 par semaine. Ces majorations font pour 1910 une somme totale de 166,128 fr. par année. Pour 1911, 315,235 fr.

En 1910, une majoration de salaire annuelle de fr.86.07 a été dévolue à 1930 camarades, et en 1911 115 fr. d'amélioration de salaire annuelle à 2741 camarades.

Sans doute il y a lieu de défalquer de ces sommes les pertes résultant des mises-bas. Les salaires, perdus par suite des grèves de 1910, se chiffrent à 45,960 fr., et à 102,437 fr. pour l'année 1911.

Les grèves ont fait perdre, en 1910, 8071 journées qui ont été subsidiées par la fédération. En 1911, il y eut 15,702 jours de grève secourus par la caisse centrale.

Les secours de grève payés par la fédération ascendent pour 1910 à fr. 32,459.42; pour 1911, à fr. 77,019.55.

On peut, sans hésiter, déduire que les actions menées dans leur ensemble sur tout le réseau de la fédération ont apporté de grands bienfaits pour l'existence des ouvriers sur bois et ouvert la porte à de nouveaux horizons pour notre affranchissement social et économique.

Congrès et conférences.

Charpentiers.

Le XIme congrès de la Fédération des ouvriers charpentiers a eu lieu les 5 et 6 avril dernier à Winterthour. Sur 37 sections que la fédération compte actuellement, 29 s'étaient fait représenter par 44 délégués. En outre, les fédérations danoises et allemandes des ouvriers charpentiers étaient représentées par les camarades *C. Ecke* de Hambourg et *From Petersen* de Copenhague.

Le congrès était présidé par le camarade Richard de Bâle. Le camarade Schmid de Berne est nommé vice-président et les camarades Wyss et Brückner de Winterthour comme secrétaires pour la rédaction des procès-verbaux.

On passe ensuite à la discussion du rapport annuel qui a été remis aux délégués sous forme d'une brochure.

Dans l'introduction, l'auteur du rapport montre l'influence heureuse qu'a eu la bonne conjoncture de l'industrie du bâtiment sur le développement de l'organisation syndicale. D'après ce rapport, le bâtiment a bien marché un peu partout, pendant les années 1910 et 1911.

Le rapporteur rend également attentif au fait que les commandes pour la construction de maisons ouvrières des cheminots furent réservées aux entrepreneurs soumissionnant aux plus bas prix. Ceux qui se moquent ainsi de la solidarité la plus élémentaire avec les ouvriers syndiqués, ne songent pas qu'ils contrarient directement les efforts de l'organisation syndicale. Pourtant, il est facile de se rendre compte de ce que les patrons soumissionnant en dessous des prix moyens en usage sont dans la plupart des cas les mêmes qui offrent les conditions de travail les moins avantageuses à leurs ouvriers.

En même temps, le rapporteur recommande à ses camarades de veiller au développement que prend l'emploi du béton armé dans la construction du bâtiment. En tout cas, ils devraient s'assurer l'exécution des plafonnages en béton comme équivalent remplaçant les travaux qui deviennent superflus par le perfectionnement technique de l'art de la construction.

La bonne conjoncture dans le bâtiment et, d'autre part, le renchérissement de la vie ont encouragé les ouvriers charpentiers à entreprendre souvent des mouvements de salaire. Pour l'année 1910, le rapport annonce 17 mouvements de salaire, dans lesquels 1699 ouvriers de 160 entreprises furent engagés. De ce nombre, 971 étaient membres de la fédération, et un peu plus de 50 % du reste faisaient partie d'autres fédérations. Les résultats matériels de ces mouvements peuvent se résumer ainsi:

Augmentations de salaire:

373 participants obtinrent 60 ct., 390 ouvriers 1 fr. 20, 167 ouvriers 1 fr. 80, 370 ouvriers 2 fr. 40 et 171 ouvriers 3 fr. d'augmentation de salaire, par semaine. En somme, cela représente 2330 fr. 40 par semaine pour 1451 participants, soit 1 fr. 60 en moyenne par ouvrier et par semaine.

Réduction de la journée de travail:

Le nombre des heures de travail fut diminué d'une demi-heure par semaine pour 370 ouvriers et d'une heure pour 78 ouvriers.

En 1911, le nombre des mouvements monta à 20, englobant 204 entreprises avec 1738 ouvriers, dont 919 étaient membres de la fédération. Le résultat matériel de ces mouvements fut entre autres:

Augmentation de salaire: en moyenne, 1 fr. 50 par homme et par semaine, pour 1486 ouvriers, et, comme *réduction du nombre des heures de travail,* en tout, 640 heures par semaine, pour 284 ouvriers.

En tenant compte du grand nombre des non-syndiqués qui récoltent toujours sans avoir semé, il faut considérer comme appréciables les résultats indiqués, auxquels s'ajoutent une série d'avantages ou d'améliorations, dont on ne peut fixer la portée par des chiffres.

Le nombre des membres de la fédération monta de 1388 en 1906 à 1683 en 1911. Cette augmentation du nombre des adhérents est également très réjouissante. Néanmoins, la fédération a encore beaucoup à faire dans le domaine de la propagande, puisqu'il reste en Suisse plus de 6000 ouvriers et manœuvres charpentiers qui ne sont pas syndiqués.

Les recettes de la fédération se montaient à fr. 78,000 pour cotisations régulières, pendant les deux années 1910 et 1911. Sur cette somme, 46,000 fr. furent expédiés à la caisse centrale et 32,000 fr. restèrent à la disposition des caisses des sections.

La fortune totale de la fédération se monte actuellement à 60,000 fr.

La fédération n'a pas fait de très bonnes expériences avec l'institution de *bureaux de placement.* En tout cas, le rapporteur insiste sur ce fait que les sections devraient s'intéresser bien plus qu'elles l'ont fait jusqu'à présent à l'institution du placement. En même temps, il est rendu attentif aux inconvénients existant encore dans le service des secours. Surtout le problème des secours aux victimes des persécutions patronales a donné du fil à retordre au comité central, car souvent il y a eu de nombreux cas où il fut impossible de se rendre compte s'il s'agissait réellement d'un cas de persécution ou si le membre en question était lui-même fautif de son renvoi. Il faudra tenir compte de cette situation, lors de la prochaine revision des statuts.

Pendant la période du rapport, la fédération des charpentiers a versé fr. 2826.25 pour secours de chômage et fr. 506.— pour secours de représailles. En outre, la fédération a dépensé fr. 225.— comme secours de déplacement et fr. 683.30 pour assurer l'assistance judiciaire gratuite à ses membres.

Le rapport annuel, ainsi que le rapport des comptes sont approuvés, avec remerciements aux membres du comité central et spécialement au secrétaire, pour le zèle qu'ils ont montré en remplissant leurs fonctions.

La commission des réclamations n'a eu à s'occuper que d'un seul cas, pour lequel le congrès approuve l'attitude du comité central.

Dans la séance de l'après-midi, le camarade Schrader, secrétaire de la fédération, fait un exposé trés instructif sur le développement intérieur et les mesures à prendre pour rehausser la force et les capacités d'action de la fédération.

L'orateur conclue son discours en soumettant les thèses suivantes à la discussion du congrès:

« La onzième assemblée des délégués, après avoir pris connaissance du rapport annuel, constate que la fédération ne s'est pas encore développée autant que les con-